



Litige sur un mur de séparation suite à nouvelle construction

Par **mimicoco**, le **24/04/2013** à **15:54**

Bonjour ! Mon voisin agrandit sa maison en prolongement rnde mon mur de séparation, il me demande de relever le chapeau existant pour être au même niveau que lui car ilrna des infiltrations ,il n'y a pas de gouttière ce mur est à la limite de mon jardin. Que dois je faire ? Merci de m'aider à résoudre ce problème.

Par **Boud**, le **25/04/2013** à **09:30**

Bonjour,rnrnJe n'ai pas trop compris le détail de l'opération de votre voisin, il agrandit en hauteur ou horizontalement.rnrnS'il a des infiltrations à cause de sa construction nouvelle, il doit supporter les frais des travaux qu'il demande même si c'est de votre côté, ça c'est incontestable.rnrnLa seule obligation que vous avez vis à vis du mur de séparation c'est l'entretien de votre côté, et s'il y a des travaux de structure du mur mitoyen à faire, alors les frais seront partagés.rnrnCordialement

Par **mimicoco**, le **26/04/2013** à **18:54**

Merci de votre réponse.rnBonne soirée